

# CHARTRE DES DOCTORANTES ET DOCTORANTS DU CEE

Le Centre d'études européennes et de politique comparée accorde une place importante dans son dispositif de recherche aux doctorantes et doctorants qui lui sont rattachés. La meilleure intégration possible des doctorants et doctorantes au sein du Centre, tant leur accueil que leur encadrement, est cruciale pour les activités du CEE, sa cohésion et son rayonnement.

Le CEE structure cette ambition par la mise en place d'une Charte de la recherche qui précise à la fois les engagements du CEE vis-à-vis de l'accueil de ses doctorants et doctorantes et les engagements des doctorants et doctorantes à participer à la vie du Centre. Cette Charte, propre au Centre, ne se substitue pas aux directeurs ou directrices de thèse ni à la Charte propre à l'École de la recherche.

## **1. Engagements du Centre d'études européennes et de politique comparée**

Les doctorants et les doctorantes, comme l'ensemble des membres du Centre, participent à la vie scientifique du Centre :

- ils et elles sont associés aux activités du CEE et sont conviés à toutes ses manifestations ;
- ils et elles bénéficient de la diffusion de l'information mutualisée dans le cadre du CEE ;
- ils et elles sont associés à des projets de recherche collectifs, dans la mesure où cela est pertinent, dans une double perspective d'implication dans la vie du Centre et de professionnalisation.

Le Centre d'études européennes et de politique comparée met à leur disposition, dans la mesure du possible et pour 4 ans plus une à deux années sur dérogation accordée par le comité de suivi, un accès à un poste de travail dans ses locaux ainsi qu'à ses moyens logistiques (photocopies, imprimantes, cartes de visite, papier à en-tête, oblitération etc.). Il appuie autant que possible leurs démarches relatives à la réalisation et/ou à la valorisation de leur travail. En outre, le Centre d'études européennes et de politique comparée associe les doctorants et doctorantes à ses activités et leur offre la possibilité d'acquérir l'ensemble des compétences qui permettront leur meilleure intégration professionnelle au sein ou hors du monde académique : formations, enseignement et/ou tutorat, participation à des conférences, valorisation des recherches, pages personnelles de présentation sur le site du Centre mais aussi organisation de conférences, journées d'étude ou séminaires.

## **2. Engagements des doctorants et doctorantes**

Les doctorants et les doctorantes s'engagent à tout mettre en oeuvre pour faire aboutir leur thèse dans les délais prescrits. Dès lors que leur thèse s'insère dans un projet de recherche (programme, contrat, convention, etc.), il est attendu des doctorants et doctorantes concernés qu'ils et elles participent aux événements scientifiques qui y sont rattachés ainsi qu'à la réalisation des productions scientifiques liées. D'une façon générale, il est attendu des doctorants et doctorantes qu'ils et elles participent et/ou assistent aux manifestations scientifiques qui possèdent un intérêt pour leur travail ainsi qu'aux séminaires transversaux du CEE. Par ailleurs, ils et elles s'engagent à présenter leur recherche dans le cadre des activités du laboratoire.

## **3. Responsables doctoraux**

Deux membres permanents, au moins, de l'équipe de recherche du CEE sont chargés de coordonner l'encadrement doctoral et de veiller à l'application de la Charte. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des doctorantes et doctorants au sein du Centre. Les responsables doctoraux sont désignés par le Conseil d'unité du CEE pour une période de deux ans, renouvelable.

#### **4. Séminaires**

Une doctorante ou un doctorant, au moins, est systématiquement associé à l'organisation des séminaires réguliers du CEE. Les doctorantes et doctorants sont également invités à prendre en charge l'organisation d'une journée d'études avec appel à contributions. Ils en définissent le programme en liaison avec les responsables doctoraux. Ils décident tant du contenu que du format (ouvert ou fermé). Dans la mesure du possible ce séminaire bénéficie de ressources permettant par exemple le cas échéant d'accueillir des invités collectivement choisis par les doctorants et doctorantes. Ils et elles sont invités à proposer des interventions sur leurs travaux, à l'occasion notamment des journées internes du CEE.

#### **5. Financements du Centre d'études européennes et de politique comparée destinés aux doctorantes et doctorants**

Le CEE consacre une partie de son budget à des financements spécifiquement réservés aux doctorants et doctorantes. Ces crédits sont subsidiaires à ceux de l'École de la recherche, qui doivent avoir été sollicités avant de faire une demande auprès du CEE. Les critères d'attribution des financements sont fixés chaque année par le comité de suivi des doctorants et doctorantes et communiqués en amont de l'appel à demandes de financement.

#### **6. Représentation des doctorants et doctorantes**

Les doctorantes et doctorants élisent à bulletin secret les personnes (titulaire et suppléant) qu'ils et elles souhaitent proposer à la directrice du CEE pour les représenter au conseil d'unité.

#### **7. Comité de suivi des doctorants et doctorantes**

Un comité de suivi des doctorants est constitué au CEE. Il a pour mission : 1. de suivre l'avancement des thèses qui y sont menées ; 2. de donner un avis sur le rattachement au CEE des doctorants et doctorantes en début de 1ère année de donner un avis sur la poursuite de la thèse ; 3. d'arbitrer les demandes de financements des doctorants et doctorantes ; 4. d'accompagner les doctorants et doctorantes dans leurs besoins de formations.

##### **Le Comité de suivi est constitué :**

- des responsables doctoraux du Centre ;
- de la directrice du Centre ;
- du ou des chercheurs du CEE exerçant des responsabilités au sein de l'École de la recherche ;
- et du ou de la représentante des doctorants et doctorantes.

Sur cette base, la composition nominative du Comité de suivi est arrêtée par le Conseil d'unité du CEE pour une période de deux ans.

Le Comité de suivi reçoit et étudie les rapports rédigés par les doctorantes et doctorants en veillant à ne pas multiplier les types de documents demandés. Il intervient selon un calendrier établi chaque année, défini en adéquation avec le calendrier de l'École de la recherche.

#### **8. Comité de suivi individuel**

Chaque année, un comité de suivi individuel de thèse se réunit. Ce dispositif constitue un élément essentiel de l'accompagnement du parcours doctoral au CEE. Il est dit « personnalisé » car sa composition est liée aux thèmes de recherche spécifiques de chacun. Il comprend au moins un des responsables doctoraux et un à trois autres membres (dont un extérieur au Centre dans la mesure du possible). Cette réunion annuelle s'ouvre par une présentation du ou de la doctorante suivie d'une discussion.

En amont, le ou la doctorante aura transmis à son comité le rapport envoyé au comité de suivi et tout autre document jugé utile (CV, état d'avancement de la thèse, chapitre ou projet de thèse actualisé).

Ce comité examine de façon approfondie le projet de doctorat ainsi que son avancement. Le groupe doit mettre l'accent non seulement sur l'avancement des travaux, mais également sur son insertion dans le milieu académique et/ou non académique, et lui apporter son soutien sur ces points : enseignement, participation à des conférences, publications, etc.

Un avis écrit sur l'avancée de la thèse sera remis au directeur ou à la directrice de thèse, à l'École de la recherche et au doctorant et à la doctorantes.

## **9. Mutualisation des informations**

La liste des doctorantes et doctorants est mise à disposition du ou de la représentante des doctorants afin de favoriser la circulation et la mutualisation des informations. Par ailleurs, le secrétariat général du centre et les responsables doctoraux les accompagnent dans leurs échanges avec les différents interlocuteurs de l'institution (département disciplinaire, École de la recherche...).

## **10. Accompagnement de l'insertion professionnelle des doctorantes et doctorants**

Le CEE s'efforce de favoriser l'insertion professionnelle académique et non académique des doctorants et doctorantes par les moyens à sa disposition.

Chaque année au moment des périodes de recrutement (ATER, de Maître de conférences et de candidature au CNRS), le CEE organise des auditions blanches pour ses doctorants et doctorantes ou jeunes docteurs et docteuses qui en font la demande. Des comités de relecture des dossiers de candidature sont également mis en place pour ceux et celles qui le souhaitent.

Le CEE accompagne autant que possible les doctorants et doctorantes après leur soutenance, par exemple en appuyant leurs efforts de publication ou en portant toute information utile à leur connaissance. Une page est consacrée sur le site internet du Centre à la présentation des thèses soutenues, incluant notamment les coordonnées des nouveaux docteurs et docteuses. Les jeunes docteurs et docteuses du CEE ont par ailleurs la possibilité de solliciter le statut de chercheur associé à l'issue de leur doctorat.